

**RUBRIQUE 1: Identification****1.1. Identification**

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : All-Weather QUIK SHOT®

**1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation**

Utilisation de la substance/mélange : peindre  
 Marquage.  
 Restrictions d'emploi : Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Fournisseur**

LA-CO Industries, Inc.  
 1201 Pratt Boulevard  
 Elk Grove Village, IL. 60007-5746  
 Phone: (847) 956-7600  
 Fax: (847) 956-9885  
 E-mail: [customer\\_service@laco.com](mailto:customer_service@laco.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887;  
 全国应急中心 0532 8388 9090

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification GHS**

Aérosols inflammables, catégorie 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
 Gaz sous pression : Gaz comprimé H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

**2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence****Étiquetage GHS**

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) : Danger  
 Mentions de danger (GHS) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.  
 H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 Conseils de prudence (GHS) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.  
 P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

**2.3. Autres dangers non classés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)**

Non applicable

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Non applicable

**3.2. Mélanges**

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS
Propane	(N° CAS) 74-98-6	10 - 20	Flam. Gas 1, H220

# All-Weather QUIK SHOT®

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS
Solvent naphtha (petroleum), light aliph (benzene < 0.1%)	(N° CAS) 64742-89-8	1 - 20	Asp. Tox. 1, H304
Distillates (petroleum), hydrotreated light	(N° CAS) 64742-47-8	1 - 20	Flam. Liq. 4, H227 Asp. Tox. 1, H304
n-Butane	(N° CAS) 106-97-8	5 - 15	Flam. Gas 1, H220
isobutyl acetate	(N° CAS) 110-19-0	0 - 10	Flam. Liq. 2, H225
Heavy Aromatic Naphtha Solvent	(N° CAS) 64742-94-5	0 - 5	Flam. Liq. 4, H227 Asp. Tox. 1, H304
Titanium dioxide	(N° CAS) 13463-67-7	0 - 2	Carc. 2, H351
Xylenes	(N° CAS) 1330-20-7	0.1 - 2	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315
Carbon black	(N° CAS) 1333-86-4	0 - <1	Carc. 2, H351
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%)	(N° CAS) 2786-76-7	0 - <1	Skin Sens. 1, H317

\*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Mettre la victime au repos. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : PAS faire vomir à moins d'y être invité par le personnel médical. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court. Le gaz peut être toxique en tant que simple asphyxiant par remplacement de l'oxygène de l'air..
- Symptômes/effets après contact avec la peau : L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des gelures.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Ce gaz n'est pas irritant, mais le contact direct avec le gaz liquéfié/comprimé ou avec des particules gelées peut causer des lésions oculaires graves et même irréversibles par suite de gelures.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

- Moyens d'extinction appropriés : Les petits feux: Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Eau pulvérisée. Incendies importants : Eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

- Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

#### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la

# All-Weather QUIK SHOT®

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Protection en cas d'incendie : lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.  
: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.  
Procédures d'urgence : Éliminer toutes les sources d'ignition. Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié.  
Procédés de nettoyage : Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.  
Conditions de stockage : Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.  
Matières incompatibles : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil. Sources d'inflammation.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Solvent naphtha (petroleum), light aliph (benzene < 0.1%) (64742-89-8)		
Non applicable		
Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)		
Non applicable		
Xylenes (1330-20-7)		
ACGIH	Nom local	Xylene, mixed isomers (Dimethylbenzene)
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	434 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	100 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m <sup>3</sup> )	651 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	ACGIH OEL STEL [ppm]	150 ppm

# All-Weather QUIK SHOT®

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

<b>Xylenes (1330-20-7)</b>		
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2020
OSHA	OSHA PEL (TWA) [1]	435 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) [2]	100 ppm
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
NIOSH	NIOSH REL (TWA)	435 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL TWA [ppm]	100 ppm
NIOSH	NIOSH REL (STEL)	655 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL STEL [ppm]	150 ppm
<b>Propane (74-98-6)</b>		
ACGIH	Nom local	Propane
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Simple Asphyxiant
OSHA	OSHA PEL (TWA) [1]	1800 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) [2]	1000 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA)	1800 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL TWA [ppm]	1000 ppm
<b>n-Butane (106-97-8)</b>		
ACGIH	Nom local	Butane, all isomers
ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	1000 ppm
ACGIH	ACGIH OEL STEL [ppm]	1000 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA)	1900 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL TWA [ppm]	800 ppm
<b>isobutyl acetate (110-19-0)</b>		
ACGIH	Nom local	Isobutyl acetate
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	713 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	50 ppm
ACGIH	ACGIH OEL STEL [ppm]	150 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2020
OSHA	OSHA PEL (TWA) [1]	700 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) [2]	150 ppm
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
NIOSH	NIOSH REL (TWA)	700 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL TWA [ppm]	150 ppm
<b>Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)</b>		
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) [1]	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol &lt;1%) (2786-76-7)</b>		
Non applicable		
<b>Carbon black (1333-86-4)</b>		
ACGIH	Nom local	Carbon black
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup> (I - Inhalable particulate matter)

# All-Weather QUIK SHOT®

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

<b>Carbon black (1333-86-4)</b>		
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Bronchitis. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2020
OSHA	OSHA PEL (TWA) [1]	3,5 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
NIOSH	NIOSH REL (TWA)	3,5 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (STEL)	0,1 mg/m <sup>3</sup>
<b>Titanium dioxide (13463-67-7)</b>		
ACGIH	Nom local	Titanium dioxide
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: LRT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2020
OSHA	OSHA PEL (TWA) [1]	15 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Une bonne pratique de l'hygiène industrielle consiste à minimiser le contact avec la peau. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants de protection étanches en nitrile

#### Protection oculaire:

En cas d'éclaboussures ou des aérosols: des lunettes de protection.

#### Protection de la peau et du corps:

vêtements de protection à manches longues

#### Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez un appareil respiratoire approuvé muni de cartouches huile / brouillard.

#### Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Variable
Odeur	: Peinture.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible

# All-Weather QUIK SHOT®

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Point d'ébullition	: -44 °C
Point d'éclair	: -19 °C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de vapeur	: 2750 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,77 – 0,85
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 1,7 – 10,9 vol %
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 529 g/l / 4.42 lb/gal / 50.7% less exempt solvents

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Surchauffe.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

<b>Solvant naphtha (petroleum), light aliph (benzene &lt; 0.1%) (64742-89-8)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 7630 mg/m <sup>3</sup>
<b>Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
<b>Xylenes (1330-20-7)</b>	
DL50 orale rat	> 3500 mg/kg
ATE (voie cutanée)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE (vapeurs)	11 mg/l/4h

# All-Weather QUIK SHOT®

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

<b>Xylenes (1330-20-7)</b>	
ATE (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

<b>isobutyl acetate (110-19-0)</b>	
DL50 orale rat	13413 mg/kg male
DL50 cutanée lapin	. 17400 mg/kg male
CL50 Inhalation - Rat	> 23,4 mg/l/4h
ATE (voie orale)	13413 mg/kg de poids corporel

<b>Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5,28 mg/l/4h

<b>4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol &lt;1%) (2786-76-7)</b>	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 1580 mg/m <sup>3</sup> 4 h

<b>Carbon black (1333-86-4)</b>	
DL50 orale rat	> 8000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 4,6 mg/m <sup>3</sup> 4 h

<b>Titanium dioxide (13463-67-7)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 6,82 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé. (4 - [[4-aminocarbonyl] phényl] azo] -N- (2-éthoxyphényl) -3-hydroxynaphtalène-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) non sensibilisant <10%)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé.

<b>Solvent naphtha (petroleum), light aliph (benzene &lt; 0.1%) (64742-89-8)</b>	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	0,05 mg/kg de poids corporel mL

<b>Xylenes (1330-20-7)</b>	
Groupe IARC	3 - Non classable

<b>Carbon black (1333-86-4)</b>	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain, Inhalation de poussière.

<b>Titanium dioxide (13463-67-7)</b>	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	5 mg/kg de poids corporel rat
Indications complémentaires	Cancérogène, cat 1A ou 1B Inhalation de poussière.
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Voies d'exposition possibles	: Inhalation. Contact avec la peau et les yeux.
Symptômes/effets après inhalation	: L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court. Le gaz peut être toxique en tant que simple asphyxiant par remplacement de l'oxygène de l'air..
Symptômes/effets après contact avec la peau	: L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des gelures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Ce gaz n'est pas irritant, mais le contact direct avec le gaz liquéfié/comprimé ou avec des particules gelées peut causer des lésions oculaires graves et même irréversibles par suite de gelures.

# All-Weather QUIK SHOT®

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

<b>Solvant naphtha (petroleum), light aliph (benzene &lt; 0.1%) (64742-89-8)</b>	
CL50 poisson 1	8,2 mg/l 96 h, pimephales promelas
EC50 crustacea	4,5 mg/l 48 h
<b>isobutyl acetate (110-19-0)</b>	
CL50 poisson 1	17 mg/l 96 h
<b>4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol &lt;1%) (2786-76-7)</b>	
CL50 poisson 1	> 500 mg/l 96 h
EC50 crustacea	> 110 mg/l 48 h

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>All-Weather QUIK SHOT®</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
<b>Solvant naphtha (petroleum), light aliph (benzene &lt; 0.1%) (64742-89-8)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	77,05 % 28 d
<b>isobutyl acetate (110-19-0)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
DBO (% de DThO)	81 % DTO 20 days
<b>Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable.
Biodégradation	39 %
<b>4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol &lt;1%) (2786-76-7)</b>	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	0 % 28 d
<b>Carbon black (1333-86-4)</b>	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>All-Weather QUIK SHOT®</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)</b>	
Log Kow	2,1 – 5
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation.
<b>Xylenes (1330-20-7)</b>	
FBC poissons 1	1,3 mg/l
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
<b>isobutyl acetate (110-19-0)</b>	
Log Pow	2,3
<b>4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol &lt;1%) (2786-76-7)</b>	
FBC poissons 1	53 l/kg
Log Pow	1,28

#### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>All-Weather QUIK SHOT®</b>	
Ecologie - sol	Non établi.
<b>Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)</b>	
Mobilité dans le sol	Migre vers le sol.



# All-Weather QUIK SHOT®

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

### 12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Recommandations pour l'élimination des déchets : Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.  
Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de risque d'incendie.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Département des transports (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1950 Aerosols (flammable), (each not exceeding 1 L capacity), 2.1  
N° ONU (DOT) : UN1950  
Désignation officielle de transport (DOT) : Aerosols (flammable), (each not exceeding 1 L capacity)  
Department of Transportation (DOT) des classes de danger : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammable 49 CFR 173.115  
Étiquettes de danger (DOT) : 2.1 - Gaz inflammable



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Description document de transport (TDG) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1  
N° ONU (TDG) : UN 1950  
TDG Désignation officielle de transport : AÉROSOLS  
Classes TMD danger primaire : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammable 49 CFR 173.115

### Transport maritime

Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AÉROSOLS (FLAMMABLE), 2.1  
N° ONU (IMDG) : 1950  
Nom d'expédition (IMDG) : AÉROSOLS  
Classe (IMDG) : 2 - Gaz

### Transport aérien

Description document de transport (IATA) : UN 1950 AÉROSOLS (FLAMMABLE), 2.1  
N° ONU (IATA) : 1950  
Désignation officielle de transport (IATA) : AÉROSOLS  
Classe (IATA) : 2

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans l'inventaire de la Loi américaine de l'Agence de Protection de l'Environnement sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

#### Xylenes (1330-20-7)

Sous réserve des exigences de déclaration des États-Unis SARA Section 313

# All-Weather QUIK SHOT®

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

<b>Xylenes (1330-20-7)</b>	
Inscrit sur les polluants atmosphériques dangereux EPA (HAPS)	
CERCLA RQ	100 lb
<b>isobutyl acetate (110-19-0)</b>	
CERCLA RQ	5000 lb

### 15.2. Réglementations internationales

#### CANADA

<b>Solvent naphtha (petroleum), light aliph (benzene &lt; 0.1%) (64742-89-8)</b>
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
<b>Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)</b>
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
<b>Xylenes (1330-20-7)</b>
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
<b>Propane (74-98-6)</b>
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
<b>n-Butane (106-97-8)</b>
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
<b>isobutyl acetate (110-19-0)</b>
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
<b>Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)</b>
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
<b>4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol &lt;1%) (2786-76-7)</b>
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
<b>Carbon black (1333-86-4)</b>
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
<b>Titanium dioxide (13463-67-7)</b>
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

#### Réglementations UE

<b>Solvent naphtha (petroleum), light aliph (benzene &lt; 0.1%) (64742-89-8)</b>
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)
<b>Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)</b>
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)
<b>Xylenes (1330-20-7)</b>
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)
<b>isobutyl acetate (110-19-0)</b>
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)
<b>Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)</b>
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)
<b>4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol &lt;1%) (2786-76-7)</b>
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)
<b>Carbon black (1333-86-4)</b>
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)
<b>Titanium dioxide (13463-67-7)</b>
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

#### Directives nationales

<b>All-Weather QUIK SHOT®</b>
Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

# All-Weather QUIK SHOT®

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

### **Solvant naphtha (petroleum), light aliph (benzene < 0.1%) (64742-89-8)**

Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)  
Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)  
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)  
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical  
Coté sur l'Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine (IECSC).  
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire  
Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)

### **Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)**

Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire  
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)  
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical  
Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)  
Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)  
Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)  
Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)

### **Xylenes (1330-20-7)**

Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)  
Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)  
Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)  
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical  
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)  
Coté sur le catalogue chinois des produits chimiques dangereux.  
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire  
South Korea Phase-in Substance Subject to Registration  
South Korea Toxic Substance when  $\geq 85\%$   
Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)

### **isobutyl acetate (110-19-0)**

Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)  
Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)  
Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)  
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical  
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)  
Coté sur le catalogue chinois des produits chimiques dangereux.  
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire  
Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)

### **Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)**

Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)  
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical  
Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)  
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire  
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)  
Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)  
Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)

### **4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)**

Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)  
Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)  
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)  
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical  
Coté sur l'Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine (IECSC).  
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire  
Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)

### **Carbon black (1333-86-4)**

Inscrit au CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)  
Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)  
Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)  
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)  
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical  
Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)  
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire  
Coté sur l'Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine (IECSC).  
Coté sur Japanese ISHL (Industrial Safety and Health Law)

# All-Weather QUIK SHOT®

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

### Titanium dioxide (13463-67-7)

Inscrit au CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)  
Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)  
Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)  
Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)  
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical  
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)  
Inscrit sur l'inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)  
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire  
Coté sur Japanese ISHL (Industrial Safety and Health Law)  
Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)

### 15.3. Réglementations des Etats - USA

#### All-Weather QUIK SHOT®

Réglementations nationales ou locales	Le noir de carbone de ce produit est lié et non respirable. Letitanium dioxide présent dans ce produit est lié et n'est pas respirable.
---------------------------------------	--

**ATTENTION:** Ce produit peut vous exposer à éthylbenzène, qui est connu dans l'État de Californie pour provoquer le cancer. Pour plus d'informations, visitez [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

Composant	Cancérogénicité	Toxicité pour le développement	Toxicité pour la reproduction mâle	Toxicité pour la reproduction femelle	No significance risk level (NSRL)	Doses maximales admissibles (MADL)
éthylbenzène(100-41-4)	X				54 µg/day (inhalation); 41 µg/day (oral)	
Carbon black(1333-86-4)	X					
Titanium dioxide(13463-67-7)	X					

Composant	Réglementations nationales ou locales
Xylenes(1330-20-7)	U.S. - Delaware - Exigences relatives au rejet de polluants - Quantité à signaler; U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Propane(74-98-6)	U.S. - Delaware - Exigences relatives au rejet de polluants - Quantité à signaler; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances
n-Butane(106-97-8)	U.S. - Delaware - Exigences relatives au rejet de polluants - Quantité à signaler; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances
isobutyl acetate(110-19-0)	U.S. - Delaware - Exigences relatives au rejet de polluants - Quantité à signaler; U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Carbon black(1333-86-4)	U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses
Titanium dioxide(13463-67-7)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 12/14/2020  
Sources des données : ESIS (European chemical Substances Information System; accessed at: <http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla>. European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessed at <http://echa.europa.eu/>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association; Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à

# All-Weather QUIK SHOT®

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Abréviations et acronymes:

	ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)
	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	DNEL: Niveau dérivé sans effet
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	NOEC: concentration sans effet observable
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
	PNEC: prédict sans effet
	STEL: à court terme de limites d'exposition
	TSCA: Toxic Substances Control Act
	TWA: Poids moyen

Danger pour la santé NFPA

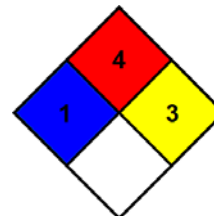
: 1 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une irritation importante.

Danger d'incendie NFPA

: 4 - Se vaporise rapidement ou complètement à pression atmosphérique et température ambiante, ou se disperse rapidement dans l'air, et brûle facilement.

Réactivité NFPA

: 3 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont capables de détonation ou de décomposition explosive ou de réaction explosive mais qui nécessitent une forte source d'amorçage ou qui doivent être chauffés sous confinement avant l'initiation.



Indications de changement:

Composition/informations sur les composants. Indications générales. Informations relatives à la réglementation.

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*